

Programme Inter municipalités

Vivre une expérience de travail unique en France

Chaque année, la Ville de Laval, en collaboration avec l'association Québec-France, offre la possibilité à de jeunes Lavallois d'occuper un emploi à la Ville de Laval en Mayenne grâce au programme jeunesse : Inter municipalités.

Qu'est-ce que le programme Inter municipalités ?

Ce programme créé en 1982 est basé sur le jumelage entre des villes françaises et québécoises. Il offre l'opportunité à de jeunes étudiants de s'envoler de l'autre côté de l'Atlantique afin de dénicher un emploi d'été intéressant, tout en découvrant les richesses d'un autre pays francophone. Ce programme représente une façon de créer et de pérenniser un lien concret avec la France autant pour les participants que pour les municipalités.

Les emplois visés par ce programme sont des postes temporaires destinés à des étudiants. La plupart de ces emplois offrent un contrat pour une durée de 7 à 8 semaines entre la fin juin et la fin août.

Retrouvez ci-dessous les domaines d'emploi du programme Inter municipalités :

- Animation en centre de loisirs ou en camps itinérants;
- Entretien de parcs, d'espaces verts ou de piscines;
- Accueil en mairie, en bibliothèque, en office de tourisme, en musée ou autres;
- Travaux administratifs
- Surveillance de terrains de camping
- Etc.

Les salaires versés sont ceux en vigueur dans chaque pays en fonction du poste occupé. S'agissant d'emplois d'été destinés à des étudiants, le salaire se situe autour du SMIC en France (1 186,86 € net par mois +/- 1 400 \$) et du salaire minimum au Québec.

Quels sont les critères pour être sélectionné ?

- Être de nationalité canadienne, être résident de la Ville de Laval et être détenteur d'un passeport valide pour la durée du séjour;
- Être âgé d'au moins 18 ans le jour du départ (habituellement en juin) et au plus 30 ans;
- Avoir le statut étudiant pour l'année scolaire en cours;
- Être disponible pour toute la durée du contrat;
- Ne jamais avoir participé au programme, ne jamais avoir occupé un emploi d'été en France ou ne pas avoir obtenu à deux reprises un même permis de travail français en France;
- Pour les emplois en animation : justifier une expérience de deux mois minimum avec des enfants (fournir des pièces justificatives);
- Accepter la réciprocité d'hébergement (obligatoire).

Comment postuler ?

Pour postuler, veuillez envoyer **avant le 11 janvier 2019** votre curriculum vitae et une lettre de motivation à l'attention de [M. Jean-Pierre Dionne](#), responsable au Service des communications et du marketing de la Ville de Laval, 480 boulevard Armand Frappier, Laval (Québec) H7V 4B4.